Dossier de mise à disposition MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

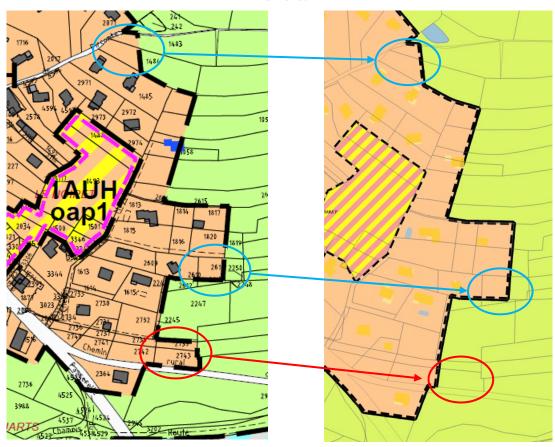
Page complémentaire ajoutée au dossier de mise à disposition en date du 06/11/2018, visant à rectifier une omission (la parcelle concernée ci-après étant listée dans la description des modifications à apporter mais a été oubliée dans la liste des modifications graphiques).

 La mise en cohérence des pièces du PLU avec la délibération d'approbation du PLU du 3 juillet 2017

1. LA MISE EN COHERENCE DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE DU PLU

Ajout du secteur du Noiret

Le Noiret



PLU avant modification n°1

PLU après modification n°1

Les parcelles section C2743 et C2739 sont reclassées en zone A. (□)
Les parcelles section C2611 (en partie) et D1483 (en partie) et D1484 (en partie) sont maintenues en zone UH (□)